



A HÂVT ET PVISSANT SEIGNEVR

M E S S I R E

ANTOINE RVSE'

MARQVIS D'ESFIAT,

CHAILLY ET LONG-IVMEAV,

CHEVALIER DES ORDRES DV

Roy, Grand - Maistre, Surintendant & General

Reformateur des Mines & Minieres, &

Surintendant des Finances

de France.



ONSEIGNEVR,

*La coustume porte par deuoir ceux qui donnent
quelque escrit au public, à le dédier à ceux qui pa-
roissent le plus en eminentes dignitez dans le pu-
blic, principalement s'ils leur ont quelque sorte de
particuliere obligation. C'est pourquoy la grandeur
de vos vertus vous ayant élevé aux honneurs les*

à ij

plus illustres du Royaume ; en l'Ambassade extraordinaire d'Angleterre, l'une des plus importantes qui fut à l'État : Et par la preuve de vostre suffisance & dextérité en cét employ, destiné à celle d'Alemagne, si elle eust esté executée, qui regardoit avec le bien de la France celuy de toute la Chrestienté : Et encore apres auoir longuement & dignement exercé la charge de Grand-Maistre, Surintendant & General Reformateur des mines & minieres de France, la recognoissance de vostre grande integrité & assiduité aux affaires, vous ayant fait appeller à la Surintendance des Finances ; comme vous estant fort meritoirement deuë, veu qu'il semble mesme que ceste derniere charge, soit comme dependante & inseparable de la premiere : Car si la disposition des loix donne droit sur ce qui est au dessus de la terre, à celuy qui l'auoit premierement sur ce qui est au dessous, puis que vous l'auiez sur les richesses qui sont sous la terre, il vous deuoit appartenir sur celles qui sont au dessus : Et pour ioindre l'art à la nature, & vous rendre par ce moyen vostre Office parfait, puis que vous exerciez la plus grande & la plus haute charge sur les thresors qui se tirent de la nature, vous la deuiez pareillement exercer sur ceux qui prouiennent de l'art. Que si enfin les mines & minieres sont comme des veines & des nerfs dans la terre, & par apres en estant dehors, aussi comme

des veines & des nerfs dans un Estat , qui luy donnent la vie & les principales forces , il n'appartenoit qu'à un esprit grandement vif & fort , tel qu'est le vostre , à en auoir la principale direction. L'ay creu parces raisons, MONSEIGNEUR, & sur ce que ce present Traité appartient au subiet des Finances , des metaux , & des mineraux , que ie ne pouuois mieux luy faire voir la lumiere que par la splendeur de vostre nom. Outre ce que par dessus & pour le comble de toutes ces considerations , tous mes labeurs ne doiuent desormais appartenir qu'à vous , pour auoir à present l'honneur d'estre à vous. Receuez donc , MONSEIGNEUR , ie vous supplie , l'offre de cét ouurage , comme chose qui vous est deuë , non seulement par de si grandes obligations , mais encore par une plus grande affection que i'ay de meriter par les effets , en tout ce que ie pourray de mieux , l'honneur de me qualifier aussi bien en public qu'en particulier ,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble , tres obeyssant ,
& tres-fidelle seruiteur ,

S A V O T.